



# Info Servion

Information périodique de la Municipalité

mars 2024

## RESTRICTION DE CIRCULATION – LES CULLAYES

Les travaux de réfection de la route de Mollie-Margot, de la route du Signal et de la route de Montpreveyres vont débuter prochainement et la Municipalité souhaite vous communiquer quelques informations utiles.

### 1. Programme des travaux communaux

La date de début du chantier est fixée au 2 avril. L'entreprise de génie civil évalue la durée totale des travaux à environ 8 mois. La pose de la couche de roulement (tapis) sera différée d'une année.

Le chantier se déroulera par tronçons réalisés successivement. La première étape sera entreprise sur la route de Mollie-Margot du 2 avril au 7 juin 2024.

### 2. Entreprises adjudicatrices

Les principales entreprises adjudicatrices qui vont intervenir sont :

Travaux de génie civil : Weibel SA Vaud  
Route de Payerne 3 - 1543 Grandcour  
026 665 92 92 - [granges@weibelsa.com](mailto:granges@weibelsa.com)

Installations sanitaires : Lodovici SA  
Route du Village 41 - 1070 Puidoux  
021 946 19 24 - [lodovici@gmail.com](mailto:lodovici@gmail.com)

Direction des travaux : NPPR Ingénieurs et Géomètres SA  
Chemin du Château-Sec 6 - CP 63 - 1510 Moudon  
021 905 15 88 - [moudon@nppr.ch](mailto:moudon@nppr.ch)

### 3. Autres intervenants

La Municipalité a contacté les services pouvant être intéressés à compléter leurs réseaux dans le périmètre du chantier. Ceux qui ont répondu favorablement et qui vont s'associer aux travaux communaux sont les suivants :

Eau potable : AIESFE  
M. Michel Rochat, Président - [michel.rochat@jorat-mezieres.ch](mailto:michel.rochat@jorat-mezieres.ch)

Electricité : Romande Energie SA  
M. Fabio Ruberto - [fabio.ruberto@romande-energie.ch](mailto:fabio.ruberto@romande-energie.ch)

Télécommunication : Swisscom SA - Cablex  
M. Olivier Pittet [olivier.pittet@cablex.ch](mailto:olivier.pittet@cablex.ch)

#### **4. Remplacement de conduites d'eau potable**

Une partie du réseau principal de distribution d'eau potable va être remplacée. Les branchements privés concernés situés dans le domaine public (sous la route) seront rénovés en même temps. Si les tuyaux se poursuivant sur les terrains privés apparaissent en mauvais état, les propriétaires seront contactés pour convenir de leur remplacement.

#### **5. Travaux privés**

Tous les travaux prévus sur le domaine public sont pris en charge par la commune ou les services concernés. Si un propriétaire riverain souhaite profiter du chantier pour modifier ou compléter ses infrastructures, par exemple réfectionner une place, il peut contacter les entreprises ou personnes désignées ci-dessus pour connaître les conditions de réalisation de son projet.

#### **6. Restrictions de circulation**

Durant les travaux, les tronçons de route en chantier seront fermés à la circulation.

Les accès à pied aux maisons seront toujours maintenus. Le passage des véhicules des riverains sera conservé autant que possible mais devra être interrompu par moment, de quelques heures à quelques jours. L'entreprise de génie civil informera au fur et à mesure les personnes concernées qui seront alors priées de laisser leur voiture sur le parking communal ou aux endroits qui leur seront indiqués.

#### **7. Déviation**

La fermeture à la circulation des tronçons de route impliquera des déviations. Elles sont déterminées par le Canton (DGMR) qui a également établi la signalisation mise en place (ci-après).

#### **8. Annonce d'événement particulier**

Les événements, comme la marche du Général-Guisan, qui sont connus des autorités communales sont indiqués aux mandataires qui prendront les dispositions nécessaires pour ne pas les entraver.

En tant que propriétaire, si une intervention planifiée, par exemple un déménagement, peut être gênée par les travaux, il est impératif d'en informer le plus rapidement possible la Municipalité. Dans la mesure du possible, et pour autant que cela n'entrave pas ou peu le déroulement du chantier, des arrangements seront recherchés pour faciliter cette opération.

Cet important chantier communal va impliquer des dérangements. Tout sera mis en œuvre pour qu'ils soient réduits au strict nécessaire.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre coopération au bon déroulement des travaux.

*La Municipalité*



**Direction générale de  
la mobilité et des routes DGMR**  
Division entretien

Place de la Riponne 10  
1014 Lausanne

**POLICE DES ROUTES**  
**Restriction de circulation**

**RC 638-C-S**  
**Les Cullayes, route de Mollie-Margot**

En raison de travaux de réfection de chaussée, le tronçon de la route cantonale n° 638-C-S, compris entre le panneau de localité des Cullayes et le giratoire au centre du village, sera interdit à toute circulation (OSR 2.01), exceptés transports publics.

**Du mardi 2 avril 2024**  
**Au vendredi 8 juin 2024**

- Une déviation sera mise en place par : Les Cullayes – Servion – Forel – Mollie-Margot, dans les deux sens.

Les usagers de la route sont priés de se conformer à la signalisation mise en place à cet effet et de faire preuve de prudence : nous les remercions d'avance de leur compréhension.

**Municipalité de Servion**  
**Direction générale de**  
**la mobilité et des routes**  
Division – Entretien

***Copie pour information***

- Communes de Servion, Jorat-Mézières, Forel, Savigny
- Gendarmerie, CET-Blécherette, Oron
- ECA, Pully, SDIS Oron-Jorat,
- Transports publics
- Voyer Région Centre
- Police Viasuisse
- Urgences-Santé
- Transports Spéciaux
- Manifestations





Etat de Vaud / DCIRH

Direction générale de la mobilité et des routes



# RC 638-C-S Les Cullayes Phase n° 1

Date	Dessin	Référence	N° Plan
19.02.2024	TMA	2421-33	00

- Fermeture
- Déviation
- Zone de feux
- Restriction particulière
- Manifestation
- Autre

